



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Deneufbourg Jean demeurant Venelle du Bois de Saras 11 à 1300 WAVRE.

Le terrain concerné est situé Venelle du Bois de Villers, 12 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section K n°121T.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit R+1+toit à 4 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau de la rue de 5m40 ; Une emprise au sol d'environ 157 m<sup>2</sup> ;
- Un volume à toiture à 4 pentes ; deux volumes secondaires au rez-de-chaussée à toiture en pente ;
- Un parement en briques de teinte jaune/beige avec des nuances de rose et gris ; un bardage ton gris moyen ; une toiture en tuiles plates de teinte gris anthracite ; une corniche et des descentes d'eau en zinc de ton naturel ; les menuiseries extérieures en pvc ton gris moyen ; des seuils et appuis en pierre bleue ;
- Un emplacement de parking ;
- Avec modification du relief du sol et abattage d'un arbre.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation pour les points suivants :

- Zone 3: Relief du sol: la modification est supérieure à 50cm au coin arrière droit de la parcelle ;
- Zone 3: Zone de bâtisse: la superficie du bien réellement construit est supérieure à 1/8 de la surface du lot ;
- Zone 3: Les matériaux de façades sont réalisés en brique de teinte jaune/beige avec des nuances de jaune et rose

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 au 24 novembre 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 28 octobre 2021